



Charte de fonctionnement de l'Amicale Laïque Echirolles

La charte de l'Amicale Laïque Echirolles rappelle à chaque licencié du club les principes de fonctionnement, ses droits et ses devoirs. Elle est un élément de cohésion dans la vie du club. Son respect permet à chacun de pratiquer le basket dans les meilleures conditions et vise à garantir un état d'esprit exemplaire et des valeurs auxquelles les dirigeants sont attachés.

Chaque joueur désireux de renouveler ou de prendre une licence au club de l'ALE Basket doit prendre connaissance de cette charte et la signer en début de saison.

Article 1 : Présence des joueurs

La présence de tous les joueurs est obligatoire aux entraînements comme aux matchs, y compris ceux à l'extérieur. Seul des blessures ou des raisons professionnelles, familiales, scolaires, ou raisons exceptionnelles, après accord de l'entraîneur qui doit être systématiquement prévenu, peuvent excuser une absence.

Article 2 : Respect des autres et éthique sportive

L'Amicale Laïque Echirolles est un club où le bon esprit doit régner. Le fait d'être licencié du club implique une adhésion totale à ce principe. Le club attache beaucoup d'importance au respect des autres, au respect des règles de politesse ainsi que l'action des bénévoles qui l'animent.

À l'entraînement, comme en match ou en tournoi, chaque joueur (se) s'engage à respecter ses coéquipiers (ières), son entraîneur, ses adversaires, les dirigeants, les arbitres et leurs décisions, les installations, le matériel. Tout manquement à ces règles sera sanctionné.



En cas d'écart de comportement pouvant nuire à la cohésion ou à l'image du club, le bureau de l'Amicale Laïque d'Echirrolles peut prononcer une suspension après avis de la commission technique et des dirigeants. En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion.

Les fautes techniques et disqualifiantes sont soumises de la part du comité de l'Isère ou de la Ligue AURA à des pénalités financières (30€ la 1ère, 75€ la 2e et 150€ la 3e). De ce fait le joueur devra une demi-journée de bénévolat au club (arbitrage / tables) le samedi après-midi ou le dimanche matin. Le club se réserve également le droit de facturer l'amende au licencié concerné.

Article 3 : L'entraînement

Les horaires d'entraînement définis en début de saison sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des installations sportives. Les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans la salle de sport.

La responsabilité du club prend effet au début de l'entraînement et s'arrête à la fin de l'entraînement.

Chaque joueur doit être présent à l'heure à l'entraînement en tenue de sport (short, t-shirt et baskets propres et avec sa bouteille d'eau).

Article 4 : Les rencontres sportives

Le club met à disposition de chaque joueur des maillots pour les matchs. Un tour de lavage des maillots est organisé au sein de chaque équipe tout au long de la saison.

Les parents sont sollicités pour transporter des enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning est établi par le responsable d'équipe ou le parent référent. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent, ils s'engagent à être à jour auprès de leurs assurances ainsi que respecter le code de la route (Ceinture de



sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse...) Le club ne prendra pas en charge les amendes à ces infractions.

Les parents ont la charge d'organiser le goûter d'après match lors des rencontres à domicile de U7 à U18. Le club fournit les boissons.

Article 5 : Présence et engagement des éducateurs

Les entraîneurs s'engagent à transmettre la pratique du basket-ball.

Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires d'entraînement et à prévenir les joueurs et/ou leurs parents en cas d'absence.

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en accord avec le projet sportif du club.

Article 6 : Attitude des parents

Les parents des joueurs s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain. Les parents jouent un rôle clé et doivent encourager leur(s) enfant(s) à toujours respecter les règles, les dirigeants, les entraîneurs, les arbitres et leurs décisions, l'adversaire, le public et accepter la défaite.

Les parents ne sont pas coach, ni arbitres.

Nous avons besoin de parents responsable d'équipe.

Article 7 : Responsabilité en cas de vol

L'Amicale Laïque Echirolles dégage toute responsabilité à l'intérieur des locaux et du parking en cas de vol. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires mais d'apporter son sac dans le gymnase.



Article 8 : Remboursement des licences

Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et d'approbation du bureau. En aucun cas, la part perçue par la fédération ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Article 9 : Droit à l'image

Afin d'animer de proposer un accueil convivial et une promotion du club de l'amicale laïque Echirolles, les enfants sont pris en photographie régulièrement, photographies qui sont susceptibles d'être diffusées sur notre page Facebook et WhatsApp ainsi que dans la presse et autres supports médiatiques.

Si vous ne souhaitez pas que vos photos ou celles de vos enfants soient utilisées, vous devez en faire la demande express auprès du club.

A Échirolles, le / /

Signature des parents

Signature du joueur(se)

Signature du Président